



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 1135

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur un sujet de biologie posé à des candidats au baccalauréat scientifique portant sur la pilule abortive RU 486. Les lycéens ont dû expliquer comment survient l'expulsion de l'embryon sous l'action du RU 486. Il ne lui paraît pas opportun de juger les connaissances des élèves sur un thème susceptibles de heurter leur conscience et leur sensibilité. Aussi lui demande-t-elle de veiller à l'avenir à ce qu'il ne soit pas reposé de tels sujets.

Texte de la réponse

La mission prioritaire du système éducatif consiste à préparer les jeunes au plein exercice de leurs responsabilités d'adultes. Tous les enseignements y contribuent. Ainsi, le programme des sciences de la vie et de la terre, nouvelle appellation de la biologie-géologie, comporte des éléments de connaissance et de compréhension portant sur la transmission de la vie chez l'homme. Les méthodes contraceptives sont présentées à cette occasion, sous le seul aspect scientifique. Par ailleurs, les programmes d'histoire et géographie, qui abordent la question de la démographie mondiale, ceux de philosophie, qui visent à développer l'esprit critique, permettent de donner aux jeunes, les éléments nécessaires pour se forger une conviction personnelle et se définir une règle de vie. En effet, il n'appartient pas au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'intervenir dans le domaine de la morale privée. En posant au baccalauréat une question sur les effets de la pilule abortive RU 486 sur l'embryon, qui fait partie intégrante du programme, on se limite à vérifier les connaissances et les compétences scientifiques des candidats. Pour cette raison, l'inspection générale de l'éducation nationale et le recteur ont validé ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1135

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2348

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4070